

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1129

5 mai 2014

SOMMAIRE

51BIZ Luxembourg S.à r.l.	54191	Industrie Maurizio Peruzzo - IMP S.A. ...	54163
Abil'I.T. s.à r.l.	54167	La Civette Sàrl	54167
Air Berlin 4. LeaseLux S.à r.l.	54162	Lutrado S.à r.l.	54183
Alan Allman Associates International	54167	Matrix German Portfolio No. 1 Frankfurt S.à r.l.	54155
Ambi Pictures S.à r.l.	54184	OIKOPOLIS Participations SA	54186
Arche de Bereldange S.à r.l.	54184	RCM Lux I S.à r.l.	54187
Bafilu	54155	RE Logistics S.à r.l.	54156
Baudrie S.A.	54192	Roni Finance S.à r.l.	54160
Belhaj S.à r.l.	54183	Sarafina S.à r.l.	54170
Bronside Finance S.à r.l.	54181	SCI Jean Jaures 50	54178
Château Prestige S.à r.l.	54181	Sodem	54185
Ciba Specialty Chemicals Finance Luxem- bourg S.A.	54173	Steinbock International S.à r.l.	54146
CMJ Holdings S.A.	54173	Supreme Entertainment S.A.	54187
EECF Adria S.à r.l.	54159	Tomalu S.A.	54192
E.G.L. (Elektro Grousshandel Letzebuerg) S.A.	54159	Triton Luxembourg GP Eudora S.C.A. ...	54168
FB Lux Holdings, S.C.A.	54178	TW Life VIII S.à r.l.	54184
G Construct-Lux S.à r.l.	54178	Western Union Luxembourg Holdings 2 S.à r.l.	54173

Steinbock International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 184.755.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of February.

Before us, Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

- CCB International S.à r.l. a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under number B181.873 (hereafter CCB), here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

- GSC Properties S.A., a public limited liability company (société anonyme) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.769 (GSC), here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Steinbock International S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty-five thousand euros (EUR 25.000) represented by twenty-five thousand (25.000) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up, which are divided into twelve thousand five hundred (12.500) Class A ordinary shares of the Company (the Class A Shares) and twelve thousand five hundred (12.500) Class B ordinary shares of the Company (the Class B Shares).

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, consisting of Class A managers and Class B managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager or by the joint signature of two Class A and one Class B manager of the Company.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2014.

Subscription and payment

CCB represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12.500) Class A Shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12.500); and

GSC represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12.500) Class B Shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12.500).

The amount of twenty-five thousand euros (EUR 25.000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as Class A Managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Pascal SALVATI, consultant, born in New York (United States of America), on December 6, 1977, residing in Calle Boqueron 340 esq. De La Residenta apartment 3B, Asuncion, Paraguay; and

- Mr. Christopher Brumder, Entrepreneur, born in Wisconsin (U.S.A.), on 20 July 1977, residing in 81611 Aspen (Colorado), 900 East Durant (United States of America)

2. The following persons are appointed as Class B Managers of the Company for an indefinite period:

- Me Christine VALETTE, lawyer, born in Metz (France) on July 31, 1975, and residing professionally at 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Me Franca ALLEGRA, lawyer, born on November 9, 1974 in Esch-Sur-Alzette and professionally residing at 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; and

- Mr. Paul LAMBERTS, consultant, born on September 18, 1965 in Tilburg, the Netherlands and residing at 169 rue des Romaines, L-8041 Bertrange, Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatrième jour de février

Pardevant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

- CCB International S.à r.l. une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social se situe au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B181.873, (ci-après CCB), représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé; et

- GSC Properties S.A., une société anonyme existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.769 (GSC), ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Steinbock International S.à r.l." (la Société).

La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, lesquelles sont divisées en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires de la Classe A (les Parts Sociales de la Classe A) et douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires de la Classe B (les Parts Sociales de la Classe B).

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gestion, composé de gérants de Classe A et de gérants de Classe B. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gestion. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gestion (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gestion

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants de Classe A et d'un gérant de Classe B de la Société.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)**Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.****11.1. Pouvoirs et droits de vote**

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

CCB, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de la Classe A sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500); et

GSC, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de la Classe B sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500);

Le montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de Gérants de Classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Pascal SALVATI, consultant, né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 6 décembre 1977, demeurant à Calle Boqueron 340 esq. De La Residenta appartement 3B, Asuncion, Paraguay; et

- M. Christopher Brumder, Entrepreneur, né dans le Wisconsin (Etats-Unis d'Amérique), le 20 juillet 1977, demeurant à 81611 Aspen (Colorado), 900 East Durant (Etats-Unis d'Amérique).

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de Gérants de Classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- Me Christine Valette, avocate, née à Metz (France) le 31 juillet 1975, and résidant professionnellement au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Me Franca ALLEGRA, avocate, née le 9 novembre 1974 à Esch-Sur-Alzette, et ayant son adresse professionnelle au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; et

- M. Paul LAMBERTS, consultant, né le 18 septembre 1965 à Tilburg, Pays-Bas et demeurant au 169 rue des Romains, L-8041 Bertrange, Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 février 2014. Relation: LAC/2014/6642. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 février 2014.

Référence de publication: 2014031941/513.

(140035358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

Bafilu, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 92.168.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société BAFILU

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014036850/11.

(140042261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

Matrix German Portfolio No. 1 Frankfurt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 117.358.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2014.

Référence de publication: 2014036527/10.

(140041574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

RE Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.275.100,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 162.061.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of December, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED

Riverside Europe Fund IV, LP, a limited partnership established and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at C/O Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, KY1-11, Grand Cayman, Cayman Islands, registered under number 4765438 (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy, after having been initialled *ne variatur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of RE Logistics S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161116 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of 30 June 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 22 September 2011 number 2238. The articles of association of the Company (the Articles) have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary of 23 September 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 29 November 2011 number 2915.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three hundred and seven thousand three hundred fifty Euro (EUR 307,350.00) in order to bring it from its present amount of three million two hundred seventy-five thousand and one hundred Euro (EUR 3,275,100.00) to three million five hundred eighty-two thousand four hundred fifty Euro (EUR 3,582,450.00) by way of the issuance of

- one thousand three hundred sixty-six (1,366) class A shares,
- one thousand three hundred sixty-six (1,366) class B shares,
- one thousand three hundred sixty-six (1,366) class C shares,
- one thousand three hundred sixty-six (1,366) class D shares,
- one thousand three hundred sixty-six (1,366) class E shares,
- one thousand three hundred sixty-six (1,366) class F shares,
- one thousand three hundred sixty-six (1,366) class G shares,
- one thousand three hundred sixty-six (1,366) class H shares,
- one thousand three hundred sixty-six (1,366) class I shares

having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.00) each (all together, the New Shares).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to the New Shares, fully pays them up by way of a contribution in kind consisting in the conversion of a receivable in an aggregate amount of three million four hundred seventy-six thousand five hundred sixty-one Euro and ten cents (EUR 3,476,561.10) that the Sole Shareholder has against the Company (the Receivable), which Receivable is incontestable, payable and due.

The above-mentioned contribution in kind shall be allocated as follows:

- 1) three hundred and seven thousand three hundred fifty Euro (EUR 307,350.00) is allocated to the share capital account of the Company; and
- 2) three million one hundred sixty-nine thousand two hundred eleven Euro and ten cents (EUR 3,169,211.10) is allocated to the premium account of the Company.

The existence and valuation of the Receivable are evidenced by:

(i) a contribution certificate issued by the general partner of the Sole Shareholder attesting that inter alia (a) it is the unrestricted owner of the Receivable, (b) the Receivable has not been transferred and no legal or natural person other than the Sole Shareholder is entitled to any rights as to the Receivable, and (c) all formalities are in course in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and towards any third party (the Contribution Certificate), which Contribution Certificate has been acknowledged and approved by the management of the Company; and

(ii) a pro forma balance sheet of the Company dated 18 December 2016, signed for approval by the management of the Company (the Balance Sheet).

The Contribution Certificate and the Balance Sheet have been produced to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 paragraph 1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

"The share capital of the Company is set at three million five hundred eighty-two thousand four hundred fifty Euro (EUR 3,582,450.00) represented by five hundred and forty (540) ordinary shares (the Ordinary Shares and individually, an Ordinary Share), fifteen thousand eight hundred sixty-two (15,862) class A shares (the Class A Shares and individually, a Class A Share), fifteen thousand eight hundred sixty-two (15,862) class B shares (the Class B Shares and individually, a Class B Share), fifteen thousand eight hundred sixty-two (15,862) class C shares (the Class C Shares and individually, a Class C Share), fifteen thousand eight hundred sixty-two (15,862) class D shares (the Class D Shares and individually, a Class D Share), fifteen thousand eight hundred sixty-two (15,862) class E shares (the Class E Shares and individually, a Class E Share), fifteen thousand eight hundred sixty-two (15,862) class F shares (the Class F Shares and individually, a Class F Share), fifteen thousand eight hundred sixty-two (15,862) class G shares (the Class G Shares and individually, a Class G Share), fifteen thousand eight hundred sixty-two (15,862) class H shares (the Class H Shares and individually, a Class H Share), fifteen thousand eight hundred sixty-two (15,862) class I shares (the Class I Shares and individually, a Class I Share) having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately six thousand eight hundred euro (EUR 6,800.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-troisième jour du mois de décembre, par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Riverside Europe Fund IV, LP, un limited partnership existant selon le droit des Iles Caïmans, ayant son siège social c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, KY1-11, Grand Caïman, Iles Caïmans, immatriculée sous le numéro 4765438 (l'Associé Unique),

représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de RE Logistics S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161116 (la Société). La Société a été constituée suivant acte du 30 juin 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés à ce jour.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois millions deux cent trente mille cent Euro (EUR 3.230.100,-) afin de le porter de son montant actuel de quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,-) représenté par cinq cent quarante (540) parts sociales de classe ordinaire, cent quarante (140) parts sociales de classe A, cent quarante (140) parts sociales de classe B, cent quarante (140) parts sociales de classe C, cent quarante (140) parts sociales de classe D, cent quarante (140) parts sociales de classe E, cent quarante (140) parts sociales de classe F, cent quarante (140) parts sociales de classe G, cent quarante (140) parts sociales de classe H, cent quarante (140) parts sociales de classe I, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à trois millions deux cent soixante-quinze mille cent Euro (EUR 3.275.100,-), par la création et l'émission de quatorze mille trois cent cinquante-six (14.356) parts sociales de classe A, quatorze mille trois cent cinquante-six (14.356) parts sociales de classe B, quatorze mille trois cent cinquante-six (14.356) parts sociales de classe C, quatorze mille trois cent cinquante-six (14.356) parts sociales de classe D, quatorze mille trois cent cinquante-six (14.356) parts sociales de classe E, quatorze mille trois cent cinquante-six (14.356) parts sociales de classe F, quatorze mille trois cent cinquante-six (14.356) parts sociales de classe G, quatorze mille trois cent cinquante-six (14.356) parts sociales de classe H, et quatorze mille trois cent cinquante-six (14.356) parts sociales de classe I, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les quatorze mille trois cent cinquante-six (14.356) parts sociales de classe A, quatorze mille trois cent cinquante-six (14.356) parts sociales de classe B, quatorze mille trois cent cinquante-six (14.356) parts sociales de classe C, quatorze mille trois cent cinquante-six (14.356) parts sociales de classe D, quatorze mille trois cent cinquante-six (14.356) parts sociales de classe E, quatorze mille trois cent cinquante-six (14.356) parts sociales de classe F, quatorze mille trois cent cinquante-six (14.356) parts sociales de classe G, quatorze mille trois cent cinquante-six (14.356) parts sociales de classe H, et quatorze mille trois cent cinquante-six (14.356) parts sociales de classe I, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, les libérer intégralement par un apport en nature consistant en la conversion d'une créance d'un montant total de trente-deux millions trois cent deux mille Euro (EUR 32.302.000,-) que l'Associé Unique détient à l'encontre de la Société (la Créance), ladite créance étant certaine, liquide et exigible.

L'apport en nature susmentionné sera affecté de la manière suivante:

(a) trois millions deux cent trente mille cent Euro (EUR 3.230.100,-) est affecté au compte de capital social de la Société; et

(b) vingt-neuf millions soixante-et-onze mille neuf cents Euro (EUR 29.071.900,-) est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

L'existence et l'estimation de la Créance sont constatées par:

(i) un certificat d'apport émis par le general partner de l'associé unique attestant, inter alia (a) qu'il est le seul propriétaire, sans restriction, de la Créance, (b) la Créance n'a fait l'objet d'aucune cession et aucune personne morale ou physique autre que l'Associé Unique, ne détient de droit sur la Créance, et (c) toutes les formalités sont en cours de réalisation aux fins d'effectuer le transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tout tiers (le Certificat d'Apport), lequel Certificat d'Apport a été approuvé par la gérance de la Société; et;

(ii) un bilan pro forma de la Société daté du 21 septembre 2011 et signé pour approbation par la gérance de la Société (le Bilan).

Le Certificat d'Apport et le Bilan, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront attachés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5, premier paragraphe, des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à trois millions deux cent soixante-quinze mille cent euros (EUR 3.275.100,-) représenté par cinq cent quarante (540) parts sociales ordinaires (au pluriel, les Parts Sociales de Classe Ordinaire et, au singulier, une Part Sociale de Classe Ordinaire), quatorze mille quatre cent quatre-vingt-seize (14.496) parts sociales de classe A (au pluriel, les Parts Sociales de Classe A et, au singulier, une Part Sociale de Classe A), quatorze mille quatre cent quatre-vingt-seize (14.496) parts sociales de classe B (au pluriel, les Parts Sociales de Classe B et, au singulier, une Part Sociale de Classe B), quatorze mille quatre cent quatre-vingt-seize (14.496) parts sociales de classe C (au pluriel, les Parts Sociales de Classe C et, au singulier, une Part Sociale de Classe C), quatorze mille quatre cent quatre-vingt-seize (14.496) parts sociales de classe D (au pluriel, les Parts Sociales de Classe D et, au singulier, une Part Sociale de Classe

D), quatorze mille quatre cent quatre-vingt-seize (14.496) parts sociales de classe E (au pluriel, les Parts Sociales de Classe E et, au singulier, une Part Sociale de Classe E), quatorze mille quatre cent quatre-vingt-seize (14.496) parts sociales de classe F (au pluriel, les Parts Sociales de Classe F et, au singulier, une Part Sociale de Classe F), quatorze mille quatre cent quatre-vingt-seize (14.496) parts sociales de classe G (au pluriel, les Parts Sociales de Classe G et, au singulier, une Part Sociale de Classe G), quatorze mille quatre cent quatre-vingt-seize (14.496) parts sociales de classe H (au pluriel, les Parts Sociales de Classe H et, au singulier, une Part Sociale de Classe H), quatorze mille quatre cent quatre-vingt-seize (14.496) parts sociales de classe I (au pluriel, les Parts Sociales de Classe I et, au singulier, une Part Sociale de Classe I) ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus et de donner pouvoir à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte s'élèvent à environ six mille huit cents euros (€ 6.800,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé, ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 janvier 2014. Relation: EAC/2014/319. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014031921/193.

(140035528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

EECF Adria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 115.946.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2014.

Pour EECF Adria S.à r.l.

Mr. Julien FRANCOIS

Gérant

Référence de publication: 2014036371/13.

(140041264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

E.G.L. (Elektro Grousshandel Letzebuerg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarrière.

R.C.S. Luxembourg B 82.967.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014036362/10.

(140041345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Roni Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.600,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 79.768.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of December,

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Roni Finance S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 79.768 and having a share capital of EUR 15,600 (the Company).

The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 8 December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 582, dated 27 July 2001. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 19 December 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

1. Mr. Manuel Arroyo Perez, a Spanish Citizen, born in Vic, Barcelona, Spain on 10 May 1960, having his address at 7 Calle Navarra, 08503, Gurb, Barcelona, Spain; and

2. Mrs. Remedios Calahorro Aguado, a Spanish Citizen, born in Vic, Barcelona, on 24 May 1960, having her address at 7 Calle Navarra, 08503, Gurb, Barcelona, Spain,

being both hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the appearing parties hold all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment of articles 7, 9 (fifth paragraph) and 10 of the Articles;

2. Requalification of the current board members, being Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A. and M. Pierre Laloyaux, as class B managers and simultaneous appointment of Mrs. Remedios Calahorro Aguado as class A manager; and

3. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to amend articles 7, 9 (fifth paragraph) and 10 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

Art. 7. Board of managers. “The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers, composed of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.”

Art. 9. fifth paragraph. “The board of managers may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one class A manager and one class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.”

Art. 10. Representation. “The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager or, if several managers are appointed, by the sole signature of any class B manager.

The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the board of managers in accordance with article 8.2 of the Articles.”

Second resolution

The Meeting resolves with immediate effect (i) to requalify the current board members, being Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A. and M. Pierre Laloyaux, as class B managers and, simultaneously (ii) to appoint Mrs. Mrs.

Remedios Calahorro Aguado as class A manager for an indefinite period, so that the board of managers is now composed as follows

- Mrs. Remedios Calahorro Aguado, class A manager
- Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A., class B manager; and
- M. Pierre Laloyaux, class B manager.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the French version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-septième jour de décembre,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Roni Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 79.768 et ayant un capital social de EUR 15,600 (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire résidant au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 8 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 582 daté du 27 juillet 2001. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés la dernière fois suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 19 décembre 2013, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

ONT COMPARU:

1. M. Manuel Arroya Perez, citoyen espagnol, né à Vic, Barcelone, Espagne, le 10 mai 1960, ayant son adresse au 7 Calle Navarra, 08503, Gurb, Barcelone, Espagne; et;

2. Mme Remedios Calahorro Aguado, citoyenne espagnole, né à Vic, Barcelone, Espagne, le 24 mai 1960, ayant son adresse au 7 Calle Navarra, 08503, Gurb, Barcelone, Espagne;

ces deux parties sont représentées par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Assemblée a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les parties comparantes détiennent l'ensemble des parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification des articles 7, 9 (cinquième paragraphe) et 10 des Statuts;

2. Requalification des gérants actuels de la Société, étant Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A. et Mr. Pierre Laloyaux, en tant que gérant de classe B et la nomination simultanée de Mme Remedios Calahorro Aguado en tant que gérant de classe A.

3. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier les articles 7, 9 (cinquième paragraphe) et 10 des Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 7. Conseil de gérance et président.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés. Si plusieurs gérants

sont nommés, ils formeront le conseil de gérance composé de deux classes différentes, c'est-à-dire d'un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

" **Art. 9. cinquième paragraphe.** Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les résolutions du conseil de gérance sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la résolution. Les décisions du conseil de gérance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

" **Art. 10. Représentation.** La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, si plusieurs gérants ont été nommés, par la signature individuelle d'un gérant de classe B. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués conformément à l'article 8.2. des présents Statuts."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide avec effet immédiat (i) de requalifier les gérants actuels de la Société, étant Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A. et M. Pierre Laloyaux, en tant que gérants de classe B de la Société et, simultanément (ii) de nommer Mme Remedios Calahorro Aguado en tant que gérante de classe A pour une période indéfinie, de sorte que le conseil de gérance est maintenant composé de la manière suivante:

- Mme. Remedios Calahorro Aguado, gérant de classe A;
- Wilmington Trust SP Services (Luxembourg S.A.), gérant de classe B; et
- M. Pierre Laloyaux, gérant de classe B.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 janvier 2014. Relation: EAC/2014/320. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014031917/145.

(140035541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

Air Berlin 4. LeaseLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 132.487.

Il résulte d'un contrat d'apport en date du 28 février 2014 que les 125 parts sociales de la Société détenues par la société Air Berlin PLC, une société ayant son siège social au 32 High Street, Rickmansworth, Hertfordshire WD3 1ER, Royaume-Uni, ont été cédées à la société Air Berlin Technik Limited, une société ayant son siège social au 32 High Street, Rickmansworth, Hertfordshire WD3 1ER, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2014.

Pour Air Berlin 4. LeaseLux S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014036217/17.

(140041521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Industrie Maurizio Peruzzo - IMP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 71.013.

—
In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of February.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "Industrie Maurizio Peruzzo - IMP S.A." (hereinafter the "Company"), a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 71013, having its registered office at 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, dated 9 July 1999 and whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 784 of 21 October 1999.

The Articles have been modified:

- by deed of Maître Jean Seckler, aforesaid, dated 3 November 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 52 on 17 January 2000;

- by deed of Maître Jean Seckler, aforesaid, dated 23 September 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1328 on 12 December 2003;

- by deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated 30 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 694 of 12 April 2011.

The meeting is presided by Mrs Cristina GIACOBBO, residing in Spain, in the chair,

The meeting appoints as secretary Mr Massimiliano GIACOBBO, residing in Spain,

And as scrutineer Mr Gabriele ZANELLA, residing in Italy.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. to increase the subscribed share capital of the Company by a maximum amount of seven million eight hundred thousand euro (EUR 7,800,000.-), by creating and issuing a maximum of three million nine hundred thousand (3,900,000) shares (the "New Shares"), each New Share having a nominal value of two euro (EUR 2.-) and having the same rights as the existing shares.

The New Shares shall be fully paid up by Vistra Trust Company (Jersey) Limited as Trustees of the trust Aime Trust, a company governed by the laws of Jersey, having its registered office at 4th Floor 22-24 New Street, St Paul's Gate, St Helier, Jersey, JE1 4TR, Channel Islands, registered with the JFSC Companies Register under number 25313 (the "Contributor"), by a contribution in kind consisting of certain, liquid and immediately payable claims held by the Contributor against the Company.

The New Shares shall only be attributed in exchange for a contribution in kind as certified by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) pursuant to article 32-1(5) of the Law of 10 August 1915 relating to commercial companies (the "Law") and in which case the Law does not grant preferential subscription rights to the existing shareholders.

2. further to the above resolution, to amend and restate the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

3. If the proposed increase of capital is not entirely subscribed for, the subscribed share capital shall be increased by the amount of contributions received as foreseen by article 32-1(3) of the Law.

4. Sundry items.

II.- That the shareholders, all in registered form, present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the numbers of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the entire share capital being represented at the present meeting and the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and had knowledge of the agenda prior to this meeting by the convening notices sent on 14 February 2014.

IV.- That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

V.- That the present meeting was initially held on 2 December 2013 and was adjourned in accordance with article 67 (5) of the law on commercial companies at the request of two shareholders Vistra Trust Company (NZ) Limited, as trustees of Eau Trust, New Zealand and Vistra Trust Company (NZ) Limited, as trustees of Franca Trust, New Zealand.

Eau Trust and Franca Trust request the post-pone of the meeting based on article 67(5) of the law on commercial companies, as they consider the meeting initially held on 2 December 2013 was invalid and nul. The President as a representative of the board states that first adjournment (progration) on the 2nd December 2013 was made at the initiative of the Eau Trust and Franca Trust. They cannot exercise twice their adjournment right for the same meeting. In addition the first meeting adjourned on 2nd December was validly held before the notary Cosita Delvaux. So the meeting takes place.

Then the shareholders' meeting takes the following resolutions:

First resolution

The shareholders' meeting resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of seven million seven hundred eighty-three thousand and ninety eight euro (EUR 7,783,098.-), so as to raise it from its present amount of thirteen million eight hundred twenty seven thousand one hundred and seventy-eight euro (EUR 13,827,178.-) up to twenty-one million six hundred ten thousand two hundred and seventy-six euro (EUR 21,610,276.-) by creating and issuing three million eight hundred ninety-one thousand five hundred and forty nine (3,891,549) shares (the "New Shares"), each New Share having a nominal value of two euro (EUR 2.-) and having the same rights as the existing shares and being issued on the same terms and conditions as the existing shares of the Company.

The New Shares are subscribed by Vistra Trust Company (Jersey) Limited as trustees of the trust Aime Trust, a company governed by the laws of Jersey, having its registered office at 4th Floor 22-24 New Street, St Paul's Gate, St Helier, Jersey, JE1 4TR, Channel Islands, registered with the JFSC Companies Register under number 25313 (the "Contributor") and paid up by a contribution in kind, consisting of certain, liquid and immediately payable claims held by the Contributor against the Company for an aggregate amount of seven million seven hundred eighty-three thousand ninety-nine euro and thirty-eight cent (EUR 7,783,099.38) (the "Contribution").

The Contribution of seven million seven hundred eighty-three thousand and ninety-eight euro (EUR 7,783,098.-) will be allocated to the share capital of the Company.

Evidence of the value of the Contribution has been given to the Notary by a valuation report prepared by FIDEWA-CLAR S.A., a certified independent auditor (réviseur d'entreprises agréé), whose conclusions are:

"Nothing has come to our attention, except the matter described in the paragraph above which does not qualify our conclusion taking into consideration that the restructuring plan is ongoing, that causes us to believe that the total value to be contributed in kind of EUR 7.783.098,-resulting from the application of the valuation method as described above is not at least equal to the 3.891.549 new shares of Industrie Maurizio Peruzzo - IMP S.A. to be issued at a nominal value of EUR 2 each."

Eau Trust and Franca Trust did not receive the contribution (valuation) report and the draft accounts mentioned in the report. The valuation report from FIDEWA-CLAR S.A. dated 18 February 2014 but received by the board on 21 February 2014.

The valuation report shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

In favour: 69.66 %

Against: 30.34 % (Eau Trust & Franca Trust)

Abstention: 0 %

As a consequence, the shareholders' meeting ratifies and approves the above resolution at a majority of 69.66 % of the shareholders present or represented and authorised to vote.

Second resolution

The shareholders' meeting resolves to amend and restate paragraph one of article 5 of the Articles as follows:

" **Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at twenty-one million six hundred ten thousand two hundred and seventy-six euro (EUR 21,610,276.-), divided into ten million eight hundred five thousand one hundred and thirty-eight (10,805,138) shares with a nominal value of two Euro (EUR 2.-) each."

In favour: 69.66 %

Against: 30.34 % (Eau Trust & Franca Trust)

Abstention: 0 %

As a consequence, the Meeting ratifies and approves the above resolution at a majority of 69.66 % of the shareholders present or represented and authorised to vote.

Estimate of costs.

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed at about 4,400.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English and followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary, by their surname, Christian name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Rédange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Industrie Maurizio Peruzzo - IMP S.A. (la «Société»), une société anonyme existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71013, ayant son siège social au 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 9 juillet 1999, dont les statuts (les «Statuts») ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 784 en date du 21 octobre 1999.

Les Statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, mentionné ci-dessus, en date du 3 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 52 du 17 janvier 2000;

- suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, mentionné ci-dessus, en date du 23 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1328 du 12 décembre 2003;

- suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 694 du 12 avril 2011.

L'assemblée est présidée par Madame Cristina GIACOBBO, demeurant en Espagne en tant que président.

L'assemblée générale nomme comme secrétaire Monsieur Massimiliano GIACOBBO, demeurant en Espagne et comme scrutateur Monsieur Gabriele ZANELLA demeurant en Italie.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président déclare et requiert du notaire de prendre acte de ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée générale est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant maximal de sept millions huit cent mille euros (EUR 7.800.000,-) par la création et l'émission d'un maximum de trois millions neuf cent mille (3.900.000,-) actions (les «Nouvelles Actions»), chacune de ces Nouvelles Actions ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) et conférant les mêmes droits que les actions existantes de la Société.

Les Nouvelles Actions seront souscrites par Vistra Trust Company (Jersey) Limited comme Trustees du trust Aime Trust, une société régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 4^e étage, 22-24 New Street, St Paul's Gate, St Helier, Jersey, JE1 4TR, Channel Islands, enregistrée auprès du registre des sociétés JFSC sous le numéro 25313 (l'«Apporteur»), en contrepartie d'un apport en nature consistant en des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles que détient l'Apporteur contre la Société.

Les Nouvelles Actions seront uniquement attribuées en échange d'un apport en nature certifié par un réviseur d'entreprises agréé, en vertu de l'article 32-1(5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi»), situation dans laquelle la Loi ne prévoit pas de droits préférentiels de souscription au profit des actionnaires existants.

2. Suite à cette résolution, modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société.

3. Si l'augmentation du capital proposée n'est pas entièrement souscrite, le capital social souscrit sera augmenté à concurrence du montant des apports reçus en vertu de l'article 32-1(3) de la Loi.

4. Divers.

II.- Les actionnaires, tous détenant des actions nominatives, présents ou représentés, les représentants des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions apparaissent sur la liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires présents, les représentants des actionnaires représentés et par le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités de l'enregistrement. Les procurations des actionnaires représentés, paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront annexées au présent acte.

III.- L'intégralité du capital social est présente ou représentée à cette assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir reçu et pris connaissance avant cette assemblée de l'ordre du jour qui leur a été adressé par les convocations datées du 14 février 2014.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

V.- La présente assemblée a été initialement tenue le 2 décembre 2013 et a été reportée conformément à l'article 67 (5) de la loi sur les sociétés commerciales à la requête de deux actionnaires *Vistra Trust Company (NZ) Limited*, en tant que trustee de *Eau Trust, New Zealand* et *Vistra Trust Company (NZ) Limited*, en tant que trustee de *Franca Trust, New Zealand*.

Eau Trust et *Franca Trust* sollicitent l'ajournement de l'assemblée conformément à l'article 67(5) de la loi sur les sociétés commerciales considérant que l'assemblée tenue le 2 décembre 2013 était invalide et nulle. Le Président en tant que représentant du conseil d'administration déclare que la première prorogation a été faite à l'initiative de *Franca Trust* et *Eau Trust*. Ils ne peuvent pas exercer leur droit de prorogation deux fois pour la même assemblée. De surcroît, une première assemblée générale prorogée le 2 décembre 2013 a été valablement tenue par devant le notaire *Cosita Delvaux*. Donc l'assemblée a lieu.

Il s'en suit que l'assemblée adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de sept millions sept cent quatre-vingt-trois mille quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 7.783.098,-) pour le porter de son montant actuel de treize millions huit cent vingt-sept mille cent soixante-dix-huit euros (EUR 13.827.178,-), à un montant de vingt et un millions six cent dix mille deux cent soixante-seize euros (EUR 21.610.276,-) par la création et l'émission de trois millions huit cent quatre-vingt-onze mille cinq cent quarante-neuf (3,891,549,-) actions (les «Nouvelles Actions»), chacune de ces Nouvelles Actions ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) et conférant les mêmes droits que les actions existantes de la Société et étant émise dans les mêmes conditions que les actions existantes.

Les Nouvelles Actions sont souscrites par *Vistra Trust Company (Jersey) Limited* comme Trustees du trust *Aime Trust*, une société régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 4e étage, 22-24 New Street, St Paul's Gate, St Helier, Jersey, JE1 4TR, Channel Islands, enregistrée auprès du registre des sociétés JFSC sous le numéro 25313 (l'"Apporteur"), en contrepartie d'un apport en nature consistant en des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles que détient l'Apporteur contre la Société pour un montant de sept millions sept cent quatre-vingt-trois mille quatre-vingt-dix-neuf euros et trente-huit cents (EUR 7.783.099,38) (l'"Apport").

L'Apport pour un montant de sept millions sept cent quatre-vingt-trois mille quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 7.783.098,-) sera alloué au capital social de la Société.

La preuve de la valeur de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné par un rapport d'évaluation préparé par *FIDEWA-CLAR S.A.*, réviseur d'entreprises agréé, dont les conclusions sont les suivantes:

"Nothing has come to our attention, except the matter described in the paragraph above which does not qualify our conclusion taking into account that the restructuring plan is ongoing, that causes us to believe that the total value to be contributed in kind of EUR 7.783.098,- resulting from the application of the valuation method as described above is not at least equal to the 3.891.549 new shares of *Industrie Maurizio Peruzzo - IMP S.A.* to be issued at a nominal value of EUR 2 each."

Eau Trust et *Franca Trust* n'ont pas reçu le rapport d'évaluation et le projet des comptes mentionné dans le rapport. Le rapport d'évaluation de *FIDEWA-CLAR S.A.* est daté du 18 février 2014 mais a été reçu par le Conseil le 21 février 2014.

Le rapport d'évaluation sera annexé au présent acte et sera enregistré avec ce dernier.

En faveur: 69,66 %

Contre: 30,34 % (*Eau Trust* et *Franca Trust*)

Abstention: 0 %

En conséquence, l'assemblée ratifie et approuve cette résolution à la majorité de 69,66 % des actionnaires présents ou représentés et autorisés à voter.

Seconde résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des Statuts, pour que ce dernier ait la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à vingt et un millions six cent dix mille deux cent soixante-seize euros (EUR 21.610.276,-), représenté par dix millions huit cent cinq mille cent trente-huit (10.805.138) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.»

En faveur: 69,66 %

Contre: 30,34 % (*Eau Trust* et *Franca Trust*)

Abstention: 0 %

En conséquence, l'assemblée ratifie et approuve cette résolution à la majorité de 69,66 % des actionnaires présents ou représentés et autorisés à voter.

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à EUR 4.400,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des parties comparantes, connues du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état civil et demeure, les mandataires des parties comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. GIACOBBO, M. GIACOBBO, G. ZANELLA, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 février 2014. Relation: RED/2014/428. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 06 mars 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014034748/237.

(140039746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

La Civette Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 22B, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 40.132.

Rectificatif du dépôt numéro L140021459 déposé au registre le 03.02.2014

Les Comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 06/03/2014.

Pour LA CIVETTE S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2014034788/13.

(140039655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

Abil'I.T. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 151.246.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014036209/10.

(140041656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Alan Allman Associates International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 174.432.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 mars 2014.

Référence de publication: 2014036218/10.

(140041411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Triton Luxembourg GP Eudora S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 172.943.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day December.

Before us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

Emmanuel Lamaud, lawyer, professionally residing at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg,

acting as a representative of the general partner of the Company, a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26-28, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B172.943,

pursuant to resolutions of the board of managers of the general partner of the Company acting in its own name and as general partner of the Company taken on 20 December 2013 (the Resolutions).

A copy of the minutes of the Resolutions, initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, representing the general partner of the Company pursuant to the Resolutions, requested the undersigned notary to record the following statements:

1. The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, on 20 November 2012 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C under number 3049 on 18 December 2012. The articles of association of the Company (the Articles) were amended for the last time on 20 December 2013, pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, being the undersigned notary, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2. Article 6 paragraph 9 of the Articles reads as follows: "Persons may only hold one of the sub-class of Class A Shares as follows:

(a) any person who is, or becomes, an Eligible Person may only hold Class A1 Shares;

(b) any Permitted Transferee of a person referred to in item (a) may only hold Class A1 Shares; and

(c) any other person who holds Class A Shares (including any Triton Party (other than an Industrial Advisor who is also a Triton Party) which acquires Class A Shares in accordance with the compulsory transfer provisions of the Shareholders Agreement may only hold Class A2 Shares."

3. Article 6 paragraph 10 of the Articles reads as follows: "If any Class A Shares are to be Transferred such that the Transferee of such Class A Shares would be required under this article 6 to hold a different sub-class of Class A Shares, upon the Class A Shares of such sub-class being Transferred, such Class A Shares of such sub-class shall as a result of the transfer be automatically converted into Class A Shares of the other sub-class, i.e. as Class A1 Shares or Class A2 Shares, as the case may be. The Company shall subsequently periodically record (with such recording to occur not less than once in every quarter) in notarial form the conversion of Class A1 Shares into Class A2 Shares or Class A2 Shares into Class A1 Shares and the Manager or an appointee of the Manager is authorised and empowered to see to any requisite formalities in relation with the registration in the share register of the Company and any recording in a notarial deed acknowledging any such conversion including, without limitation, any amendment which need to be made to these Articles of Incorporation."

4. 1,560,283 (one million five hundred sixty thousand two hundred eighty-three) limited shares of class A2 of the Company have been transferred to Eligible Persons (as defined in the Articles) and were subsequently automatically converted into 1,560,283 (one million five hundred sixty thousand two hundred eighty-three) limited shares of class A1 of the Company on the dates of their respective transfers to such Eligible Persons.

5. The above mentioned transfers and conversions were recorded in the share register of the Company, a copy of the relevant pages of such share register showing evidence of such transfers and such conversions having been provided to the undersigned notary. Said copy of the relevant pages of the share register of the Company, after having been initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

6. As a consequence of the transfers and conversions referred to under item 4. above, the first paragraph of article 5 of the Articles is amended and now reads as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The share capital of the Company is set at thirty-five thousand and one euro (EUR 35,001-), divided into three million five hundred thousand (3,500,000) limited shares of class A (the "Class A Shares"), with such Class A Shares being further sub-divided into two sub-classes consisting of two million four hundred and ninety thousand two hundred and fifty-three (2,490,253) limited shares of sub-class A1 (the "Class A1 Shares") and one million nine thousand seven hundred and forty-seven (1,009,747) limited shares of subclass A2 (the "Class A2 Shares") and one

hundred (100) unlimited shares of class B (the “Class B Shares”). Each issued share of each class has a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) and is fully paid up.”

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille treize, le vingtième jour du mois de décembre, par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché du Luxembourg,

a comparu

Maître Emmanuel Lamaud, avocat, résidant professionnellement au 33, avenue J.-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, agissant en tant que mandataire du gérant commandité de la Société, une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172943 (la Société),

en vertu des résolutions du conseil d’administration de la Société agissant en son nom et en tant que gérant commandité de la Société prises en date du 20 décembre 2013 (les Résolutions).

Un exemplaire des minutes des Résolutions, paraphé ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être soumis en même temps que ce dernier aux formalités de l’enregistrement.

Le mandataire, représentant le gérant commandité de la Société en vertu des Résolutions, a requis le notaire instrumentaire d’acter ce qui suit:

1. Que la Société a été constituée le 20 novembre 2012 suivant acte de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché du Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3049 du 18 décembre 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois en date du 20 décembre 2013 par un acte de Maître Francis Kessler, notaire instrumentaire, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. Que le paragraphe 9 de l’article 6 des Statuts est libellé comme suit:

«Toute personne ne peut détenir qu’une seule des sous-catégories d’Actions de Catégorie A, et ce dans les conditions suivantes:

(a) toute personne qui est ou qui devient une Personne Eligible ne peut détenir que des Actions de Catégorie A1;

(b) tout Cessionnaire Autorisé d’une personne mentionnée au point (a) ci-dessus ne peut détenir que des Actions de Catégorie A1; et

(c) toute autre personne qui détient des Actions de Catégorie A (y inclus une Partie Triton (autre qu’un Conseiller Industriel qui est aussi une Partie Triton) et qui acquiert des Actions de Catégorie A conformément aux modalités de transfert obligatoires contenues dans le Pacte d’Actionnaires ne peut détenir que des Actions de Catégorie A2.»

3. Que le paragraphe 10 de l’article 6 des Statuts est libellé comme suit:

«Si des Actions de Catégorie A doivent être Cédées de sorte que le Cessionnaire desdites Actions de Catégorie A devrait, en vertu du présent article 6, détenir une sous-catégorie différente d’Actions de Catégorie A une fois les Actions de Catégorie A de ladite sous-catégorie Cédées, alors lesdites Actions de Catégorie A de ladite sous-catégorie seront en conséquence du transfert automatiquement converties en Actions de Catégorie A de l’autre sous-catégorie, c’est-à-dire en Actions de Catégorie A1 ou Actions de Catégorie A2, selon le cas. La Société devra subséquemment constater régulièrement (une telle constatation devant avoir lieu au moins une fois par trimestre) au moyen d’un acte notarié la conversion des Actions de Catégorie A1 en Actions de Catégorie A2 ou les Actions de Catégorie A2 en Actions de Catégorie A1 et le Gérant ou toute autre personne désignée par le Gérant sera autorisé et disposera des pouvoirs nécessaires pour procéder à toutes les formalités relatives à l’inscription dans le registre des actionnaires de la Société ainsi qu’à la constatation par acte notarié de ladite conversion, y compris toute modification consécutive devant être faite aux présents Statuts.»

4. Que 1.560.283 (un million cinq cent soixante mille deux cent quatre-vingt-trois) actions commanditaires de sous-catégorie A2 de la Société ont été transférées aux Personnes Eligibles (telles que définies dans les Statuts) et ont été consécutivement automatiquement converties en 1.560.283 (un million cinq cent soixante mille deux cent quatre-vingt-trois) actions commanditaires de sous-catégorie A1 de la Société aux dates de transfert respectives auxdites Personnes Eligibles.

5. Les transferts et conversions susmentionnés ont été inscrits dans le registre d'actionnaires de la Société, une copie des pages correspondantes du registre d'actionnaires attestant des transferts et conversions ayant été produite au notaire instrumentaire. Ladite copie des pages correspondantes du registre d'actionnaires de la Société, après paraphe ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

6. En conséquence des transferts et conversions mentionnés au point 4. ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts est modifié afin d'être désormais libellé comme suit:

" **Art. 5. Capital Emis.** «Le capital social de la Société est fixé à trente-cinq mille un Euros (35.001 EUR) représenté par trois millions cinq cent mille (3.500.000) actions commanditaires de catégorie A (les «Actions de Catégorie A») ces mêmes Actions de Catégorie A étant sous-divisées en deux sous-catégories constituées de deux millions quatre cent quatre-vingt-dix mille deux cent cinquante-trois (2.490.253) actions commanditaires de sous-catégorie A1 (les «Actions de Catégorie A1»), un million neuf mille sept cent quarante-sept (1.009.747) actions commanditaires de sous-catégorie A2 (les «Actions de Catégorie A2») et cent (100) actions de commandité de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), ayant une valeur nominale de 0,01 (un cent) chacune et totalement libérées»;

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à mille trois cents euros (EUR 1,300.-).

Dont acte, passé, date des présentes, au Grand-Duché du Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Après lecture faite à la partie comparante, connue du notaire par ses noms, prénoms, états et demeures, ladite partie comparante a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Lamaud, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17377. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014031993/142.

(140035324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

Sarafina S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 132.877.

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of December,

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the Sole Shareholder of SARAFINA S.À R.L., a société à responsabilité limitée having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 132.877 and having a share capital of EUR 12,500 (the Company).

THERE APPEARED:

BALMAIN EUROPEAN RETAIL HOLDINGS S.À R.L., a société à responsabilité limitée having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 114.485 and having a share capital of EUR 12,500 (the Sole Shareholder).

The Sole Shareholder is represented by Sara LECOMTE, private employee, whose professional address is in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 11 December 2013.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That it is the Company's Sole Shareholder and that the Meeting is thus validly constituted and may deliberate on the items on the agenda, as set out below;

II. That the Company was incorporated on 12 October 2007, pursuant to a deed drawn up by Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 2691, page 129154 of 23 November 2007. Since that date, the Company's articles

of association (the Articles) have been amended several times, most recently on 30 December 2009 pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial under number 372, page 17824 of 19 February 2010;

III. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Dissolution of the Company;
2. Appointment of the liquidator;
3. Powers of the liquidator;
4. Instructions to the liquidator;
5. Discharge (quitus) to the sole manager of the Company; and
6. Any other business.

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves (i) to appoint BALMAIN EUROPEAN RETAIL PROPERTY FUND LLP, a limited liability partnership having its registered office at 25, Heathmans Road, London SW6 4TJ, United Kingdom, registered with the Companies House (London) under number OC333225, as the Company's liquidator (the Liquidator) and (ii) that the Liquidator will may be entitled to remuneration if deemed necessary. The Liquidator is empowered, by its sole signature, to do whatever is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to grant the Liquidator all the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator is entitled to execute all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, on its sole responsibility, delegate some of its powers to one or more persons or entities for specifically defined operations or tasks.

The Liquidator is authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, subject to the drawing-up of interim accounts.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise all the Company's assets on the best possible terms and to pay all its debts.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to grant discharge (quitus) to the sole manager of the Company for the performance of its mandate and duties.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately one thousand euros (EUR 1,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Sole Shareholder, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder' authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le treizième jour de décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de SARAFINA S.À R.L., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 132.877 et ayant un capital social de EUR 12,500 (la Société).

A COMPARU:

BALMAIN EUROPEAN RETAIL HOLDINGS S.À R.L., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 114.485 et ayant un capital social de EUR 12,500 (l'Associé Unique).

L'Associé Unique est représenté par Sara LECOMTE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'il est le seul associé de la Société et que l'Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduits ci-après;

II. Que la Société a été constituée le 12 octobre 2007, suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 2691, page 129154 du 23 novembre 2007. Depuis, les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et le plus récemment le 30 décembre 2009, suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial numéro 372, page 17824 du 19 février 2010;

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Dissolution de la Société;
2. Nomination du liquidateur;
3. Pouvoirs du liquidateur;
4. Instructions au liquidateur;
5. Décharge (quitus) au gérant unique de la Société; et
6. Divers.

IV. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide (i) de nommer BALMAIN EUROPEAN RETAIL PROPERTY FUND LLP, une société à responsabilité limitée (limited liability partnership) ayant son siège social au 25, Heathmans Road, Londres SW6 4TJ, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House (Londres) sous le numéro OC333225, en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur), et (ii) que le Liquidateur bénéficiera d'une rémunération si jugée nécessaire. Le Liquidateur est autorisé à accomplir, sous sa seule signature, tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, y compris celles prévues à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur peut déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou des tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser à l'Associé Unique des acomptes sur le boni de liquidation, à condition que des comptes intérimaires soient établis.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser le Liquidateur à procéder dans les meilleures conditions à la réalisation de l'actif et au paiement de toutes les dettes de la Société.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de donner décharge (quitus) au gérant unique de la Société pour l'exercice de son mandat et de ses fonctions.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 décembre 2013. Relation: LAC/2013/57836. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2014031930/139.

(140035250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

Ciba Specialty Chemicals Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 93.778.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014034508/10.

(140039239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

Western Union Luxembourg Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.370.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.755.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2014.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2014034358/13.

(140038167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

CMJ Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 111.733.

In the year two thousand thirteen, on the twenty third day of December.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

Was held

the extraordinary general meeting (the "Meeting") of shareholders of "CMJ Holdings S.A." (the "Company"), having its registered office at 11b boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, incorporated by way of transfer of the registered office and change of the nationality with maintenance of the legal personality without discontinuance by a deed of the undersigned notary, dated November 8th 2005 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 370 of February 20th 2006,

registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111.733.

The Meeting is opened at 11:00 a.m. and is presided by Mrs Véronique WAUTHIER, lawyer, residing professionally at 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs Delphine GOERGEN, private employee, residing professionally at 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Ms Estelle MATERA, private employee, residing professionally at 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau

of the Meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders, after having been signed “ne varietur” by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Amendment of the second paragraph of article 6 of the articles of association which will be read as follows: “Except as otherwise required by Company Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present or represented and voting except concerning the following resolutions to be passed at the majority of the two-thirds, in applying the rules relating to the statutory modifications:

- the distributions of dividends;
- the dismissal or appointment of the directors if no obligation to appoint directors should the required legal or statutory minimum not be met anymore.”.

2.- Amendment of article 7 of the articles of association which will be read as follows: “The corporation shall be managed by a board of directors composed of three members at least, appointed between the shareholders of the corporation. The directors shall be appointed by the shareholders at the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years and they shall hold office until their successors are elected.”.

3.- Amendment of the fourth paragraph of article 8 of the articles of association which will be read as follows: “The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the three-fifths of the votes of the directors.”.

4.- Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 44,533,700.- (forty-four millions five hundred and thirty-three thousand and seven hundred Euros) in order to bring it from its current amount of EUR 600,000.- (six hundred thousand Euros) to an amount of EUR 45,133,700.- (forty-five millions one hundred and thirty-three thousand and seven hundred Euros) by the issuance of 445,337 (four hundred and forty-five thousand three hundred and thirty-seven) new shares with a par value of EUR 100 (one hundred Euros) each, having the same rights and obligations as the existing shares;

Waiver by the other shareholder of its preferential subscription right, if any;

Subscription and payment by capitalisation of a claim held by “Moorhouse Enterprises Limited S.A.” on the Company;

Valuation report.

5.- Amendment of the first paragraph of article 3 of the articles of association which will be read as follows: “The subscribed capital is set at EUR 45,133,700.- (forty-five millions one hundred and thirty-three thousand and seven hundred Euros) consisting of 451,337 (four hundred and fifty-one thousand three hundred and thirty-seven) shares with a par value of EUR 100 (one hundred Euros) each, entirely paid in.”.

6.- Miscellaneous.

II. The attendance list shows that the whole capital of the Company is present or represented at the present Meeting. No convening notice was required, the shareholders of the Company present or represented considering themselves as duly convened and declaring that they had prior knowledge of the agenda.

III. The Chairman states that the present Meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda.

The Chairman then submits to the vote of the members of the Meeting the following resolutions, which are all adopted by unanimous vote:

First resolution

The general Meeting resolves to amend the second paragraph of article 6 of the articles of association which will be read as follows:

“Except as otherwise required by Company Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present or represented and voting except concerning the following resolutions to be passed at the majority of the two-thirds, in applying the rules relating to the statutory modifications:

- the distributions of dividends;
- the dismissal or appointment of the directors if no obligation to appoint directors should the required legal or statutory minimum not be met anymore.”.

Second resolution

The general Meeting resolves to amend article 7 of the articles of association which will be read as follows:

“The corporation shall be managed by a board of directors composed of three members at least, appointed between the shareholders of the corporation. The directors shall be appointed by the shareholders at the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years and they shall hold office until their successors are elected.”.

Third resolution

The general Meeting resolves to amend the fourth paragraph of article 8 of the articles of association which will be read as follows:

“The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the three-fifths of the votes of the directors”.

Fourth resolution

The general Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 44,533,700.- (forty-four millions five hundred and thirty-three thousand and seven hundred Euros) in order to bring it from its current amount of EUR 600,000.- (six hundred thousand Euros) to an amount of EUR 45,133,700.- (forty-five millions one hundred and thirty-three thousand and seven hundred Euros) by issuance of 445,337 (four hundred and forty-five thousand three hundred and thirty-seven) new shares with a par value of EUR 100 (one hundred Euros) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and liberation

The other shareholder, having waived as much as necessary to its preferential subscription right, Moorhouse Enterprises Limited S.A., a company incorporated and existing under the Laws of Panama (Republic of Panama) having its registered office at East 53rd Street, Marbella, MMG Building, 2nd Floor, Panama (Republic of Panama) decides to subscribe to such capital increase and to fully pay up the new shares by a contribution in kind consisting in a partial capitalisation of a claim which is certain, liquid and due, existing for its own benefit and burden of the Company and which will be followed by a partial cancellation of that claim.

Assessment - Contribution report

The contribution in kind has been evaluated and described in a report dated December 13, 2013, compiled by "AT-WELL S.à r.l." having its registered office at 17 rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg (RCS Luxembourg B 169.787) and signed by the independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) Mr. Christophe DESCHAMPS, residing professionally at 17 rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, pursuant to sections 26-1 and 32-1 (5) of the fundamental law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, concludes as follows:

«On the basis of the work carried out by us we conclude that nothing has come to our attention that would cause us to believe that the value of the contributed asset resulting from the application of the valuation method described above would not be at least equal to the new shares of CMJ HOLDINGS S.A. to be issued in exchange.».

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the general Meeting resolves to amend the first paragraph of article 3 of the articles of association which will be read as follows:

“The subscribed capital is set at EUR 45,133,700.- (forty-five millions one hundred and thirty-three thousand and seven hundred Euros) consisting of 451,337 (four hundred and fifty-one thousand three hundred and thirty-seven) shares with a par value of EUR 100 (one hundred Euros) each, entirely paid in.”.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon adjourned at 11.15 a.m.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 6,607.- (six thousand six hundred and seven euro).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing parties, who are all known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-troisième jour de décembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

l'Assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «CMJ Holdings S.A.» (la «Société»), ayant son siège social au 11b boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, constituée par transfert de siège et changement de nationalité sans perte de la personnalité juridique suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 370 du 20 février 2006,

immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.733.

L'Assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Véronique WAUTHIER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

La Présidente nomme comme secrétaire Madame Delphine GOERGEN, employée privée, demeurant professionnellement au 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Estelle MATERA, employée privée, demeurant professionnellement au 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et leur nombre d'actions, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, la Présidente déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

Ordre du jour

1.- Modification du paragraphe 2 de l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante: «Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi concernant les Sociétés Commerciales, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants, à l'exception des décisions suivantes qui seront prises à la majorité des deux-tiers en respectant les règles applicables aux modifications statutaires:

- les distributions de dividendes;
- la révocation ou désignation des administrateurs sauf obligation de désigner les administrateurs dans l'hypothèse où le minimum légal ou statutaire ne serait pas ou plus respecté.».

2.- Modification de l'article 7 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins choisis parmi les actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.»;

3.- Modification du paragraphe 4 de l'article 8 des statuts qui aura désormais la teneur suivante: «Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises aux trois-cinquièmes des voix des administrateurs.»;

4.- Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 44.533.700 (quarante-quatre millions cinq cent trente-trois mille sept cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 600.000 (six cent mille euros) à un montant de EUR 45.133.700 (quarante-cinq millions cent trente-trois mille sept cents euros) par l'émission de 445.337 (quatre cent quarante-cinq mille trois cent trente-sept) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

Renonciation par l'autre actionnaire pour autant que de besoin à son droit de souscription préférentiel;

Souscription et paiement par capitalisation d'une créance détenue par «Moorhouse Enterprises Limited S.A.» sur la Société;

Rapport d'évaluation;

5.- Modification du premier paragraphe de l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante: «Le capital souscrit est fixé à EUR 45.133.700.-(quarante-cinq millions cent trente-trois mille sept cents euros) représenté par 451.337 (quatre cent cinquante-et-un mille trois cent trente-sept) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, entièrement libérées.».

6.- Divers.

II. Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente Assemblée. Il a pu en conséquence être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La Présidente constate que la présente Assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

La Présidente soumet ensuite au vote des membres de l'Assemblée les résolutions suivantes qui ont été prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier le paragraphe 2 de l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi concernant les Sociétés Commerciales, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants, à l'exception des décisions suivantes qui seront prises à la majorité des deux-tiers en respectant les règles applicables aux modifications statutaires:

- les distributions de dividendes;
- la révocation ou désignation des administrateurs sauf obligation de désigner les administrateurs dans l'hypothèse où le minimum légal ou statutaire ne serait pas ou plus respecté.».

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins choisis parmi les actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.».

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le paragraphe 4 de l'article 8 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises aux trois-cinquièmes des voix des administrateurs.».

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 44.533.700,- (quarante-quatre millions cinq cent trente-trois mille sept cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 600.000,- (six cent mille euros) à un montant de EUR 45.133.700,- (quarante-cinq millions cent trente-trois mille sept cents euros) par l'émission de 445.337 (quatre cent quarante-cinq mille trois cent trente-sept) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et libération

L'autre actionnaire, ayant renoncé pour autant que de besoin à son droit de souscription préférentiel, Moorhouse Enterprises Limited S.A., une société constituée et régie par les lois de Panama (République du Panama) ayant son siège social à East 53rd Street, Marbella, MMG Building, 2nd Floor, Panama (République du Panama) décide de souscrire à ladite augmentation de capital et de libérer entièrement les nouvelles actions moyennant un apport en nature consistant en la capitalisation partielle d'une créance certaine, liquide et exigible, existant à son profit et à charge de la Société et qui sera suivi d'une annulation partielle de cette même créance.

Evaluation - Rapport de l'apport:

L'apport en nature a été évalué et décrit dans un rapport daté du 13 décembre 2013, dressé par «ATWELL S.à r.l.» ayant son siège social au 17 rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg (RCS Luxembourg B 169.787) et signé par le réviseur d'entreprises agréé Monsieur Christophe Deschamps, demeurant professionnellement au 17 rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi fondamentale du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, conclut comme suit:

«Sur la base des travaux que nous avons réalisés, nous pouvons conclure que rien n'a été porté à notre attention qui nous permette de penser que la valeur de l'actif apporté, résultant de l'application de méthode d'évaluation décrite ci-dessus, ne serait pas au moins égale aux nouvelles actions de CMJ HOLDINGS S.A. à émettre en échange.».

Cinquième résolution:

Compte tenu des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 45.133.700,- (quarante-cinq millions cent trente-trois mille sept cents euros) représenté par 451.337 (quatre cent cinquante-et-un mille trois cent trente-sept) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, entièrement libérées.».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée à 11.15 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ 6.607,-EUR (six mille six cent sept euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire instrumentant par leur nom, prénom, état et demeure, elles ont signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: V.WAUTHIER, E.MATERA, D.GOERGEN, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23.12.2013. Relation: LAC/2013/59578. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 23/12/2013.

Référence de publication: 2014033607/248.

(140037969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

G Construct-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 44, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 56.490.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2014.

Pour G CONSTRUCT-LUX S. à R.L.

Référence de publication: 2014035333/11.

(140040322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

FB Lux Holdings, S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 181.786.

Les statuts coordonnés au 12 février 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014035319/11.

(140040175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

SCI Jean Jaures 50, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg E 5.280.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt février

Entre:

- La société anonyme Sophie Christmann Participations enregistrée au RCS sous le numéro B. 184533, représentée par son administrateur unique Madame Sophie CHRISTMANN, comptable, demeurant à L-8399 Windhof, 20, rue de l'industrie,

- La société anonyme Christopher Becmann Participations enregistrée au RCS sous le numéro B.154140 représentée par son administrateur unique Monsieur Becmann Christopher, administrateur de sociétés, demeurant à L-8399 Windhof, 20, rue de l'industrie,

et ceux qui pourront devenir associés par la suite, il est constitué par les présentes une société civile immobilière régie par le Code civil et les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé entre les associés ci-avant une société civile immobilière qui prend la dénomination de «SCI JEAN JAURES 50»,

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition d'immeubles destinés, soit à être attribués aux associés en jouissance, soit à être gérés par leur location ou par leur remise gracieuse à des associés, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement, avec toutes activités

s'il y a lieu à condition qu'elles soient civiles et non commerciales; la Société de la même manière pourra être porteur de parts d'autres sociétés civiles immobilières luxembourgeoises ou étrangères ayant un objet similaire ou permettant la jouissance des immeubles sociaux en totalité ou par fractions correspondantes à des parts sociales.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à L- 8399 Windhof 20, rue de l'industrie, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand Duché de Luxembourg par décision unanime des associés.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

II. Apports, Capital social. Transmission des parts, Responsabilité des associés

Art. 5. Le capital social est fixé à 500,- EUR (mille EUR) représenté par vingt (20) parts de vingt cinq EUR (25,- EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés et, en cas de décès, au conjoint de l'associé et à des descendants en ligne directe.

Art. 7. Toute cession de parts, sans préjudice de formalités supplémentaires prévues aux présents statuts, s'opérera par acte authentique ou sous seing privé suivant les dispositions de l'article 1690 du Code civil.

Art. 8. Les cessions de parts à des tiers autres que ceux énumérés à l'article six requièrent l'unanimité de tous les associés à donner lors d'une assemblée générale.

Tout associé désirant céder tout ou partie de ses parts à un tiers ou consentir à des tiers un usufruit sur une ou plusieurs des ses parts, doit en informer le conseil de gérance, qui, à cet effet, convoquera une assemblée générale extraordinaire ayant à son ordre du jour l'agrément du cessionnaire ou du bénéficiaire de l'usufruit.

Lorsque l'assemblée générale extraordinaire n'atteint par le quorum requis ou qu'elle refuse d'agréer le cessionnaire, la Société est en droit de racheter les parts, visées à l'alinéa précédent, pour son propre compte ou pour compte de personnes à désigner par elle.

Le non-exercice du droit de rachat par la Société ouvre un droit de préemption sur les parts au profit de tous les coassociés du cédant au prorata de leurs parts dans la Société.

Sauf accord du cédant le droit de rachat et le droit de préemption doivent être exercés sur la totalité des parts faisant l'objet dudit droit.

Le rachat effectué par la Société sans désignation de tiers cessionnaires comporte l'obligation de procéder concomitamment à l'annulation de ces parts et à la réduction correspondante de son capital

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé font naître le droit de rachat au profit de la Société et subsidiairement le droit de préemption au profit des coassociés de l'interdit, du failli ou de l'associé en déconfiture conformément aux stipulations des quatre alinéas précédents.

Art. 9. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 10. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la Société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient. Vis-à-vis des créanciers de la Société les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Art. 11. Chaque part d'intérêts est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires individus d'une ou de plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Jusqu'à cette désignation, la Société pourra suspendre l'exercice des droits afférents aux parts appartenant à des copropriétaires indivis.

Art. 12. Les droits et obligation attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés,

III. Gérance, Année sociale, Assemblées

Art. 13. La Société est gérée et administrée par deux administrateurs, associés ou non, nommés par les associés décidant à la majorité simple des voix présentes ou représentées.

L'assemblée fixe la durée de leur mandat.

Art. 14. Le ou les administrateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet. Le ou les gérantes ont tous les pouvoirs non réservés expressément par les statuts à l'assemblée générale.

Le ou les administrateurs peuvent acheter ou vendre tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques.

Ils administrent les biens de la Société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et de toutes administrations, ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le temps et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent

convenables, ils touchent les sommes dues à la Société à tel titre et pour telles cause que ce soit ils payent toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils réglementent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant. Ils autorisent aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescement et désistements, ainsi que toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscription, saisies, oppositions et autres droits avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés, ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils représentent la Société en justice.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

Art. 15. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la Société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui termine au 31 décembre 2014,

Art. 17. Les assemblées des associés sont convoquées par un ou plusieurs gérants, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, moyennant lettre recommandée à la poste avec un préavis de 3 jours francs au moins et indication de l'ordre du jour dans les convocations. L'assemblée doit également être convoquée par le conseil de gérance dans la quinzaine de la réception de la demande et dans les mêmes formes que ci-dessus, lorsqu'un ou plusieurs associés possédant au moins dix pour cent (10%) du capital social en font la demande par lettre recommandée en indiquant l'ordre du jour de l'assemblée.

Art. 18. Les associés se réunissent chaque année en assemblée endéans les six mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 19. Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé ou par un tiers en le nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire). Les associés sont également autorisés à participer à une assemblée générale des associés par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristique techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue par tout moyen de communication approprié.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente de parts sans limitation.

Art. 20. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

Art. 21. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, qu'elle qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts sont prises à l'unanimité.

Les cessions de parts conformément à l'article huit des statuts doivent être agréées par une délibération unanime de tous les associés.

IV. Dissolution, Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, l'assemblée générale règle sur la proposition de la gérance le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Art. 23. La Société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou plusieurs des associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers et représentants de l'associé ou des associés décédés.

De même, l'interdiction, la déconfiture, la faillite ou la liquidation judiciaire d'un ou de plusieurs des associés ne mettront point fin à la Société, celle-ci continuera entre les autres associés à l'exclusion de l'associé ou des associés en état d'interdiction, de déconfiture, de faillite ou de liquidation judiciaire.

La révocation d'un ou de plusieurs gérants n'entraînera pas la dissolution de la Société.

V. Disposition générale

Art. 24. Les articles 1832 à 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé.

Disposition transitoire

La première année sociale commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2014

Souscription

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, les soussignés déclarent souscrire aux 20 parts, comme suit:

- 10 parts à la société anonyme Sophie Christmann Participations, pré-citée:
- 10 parts à la société anonyme Christopher Becmann Participations, pré-citée:

TOTAL: (vingt)

Ces parts ont été intégralement libérées par des apports en espèces, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Réunion en Assemblée Générale

Et à l'instant, les soussignés se sont réunis en assemblée générale et, à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Les sociétés anonymes, Sophie Christmann Participations dont le siège social est situé à L-8399 Windhof 20, rue de l'industrie et Christopher Becmann Participations dont le siège social est situé à L- 8399 Windhof 20, rue de l'industrie, sont nommées administrateurs pour une durée indéterminée. Ils auront tous les pouvoirs prévus à l'article quatorze des statuts. La société est valablement engagée par la signature unique d'un des deux administrateurs.

2. Le siège social est établi à L-8399 Windhof 20, rue de l'industrie.

3. Il est donné mandat à Monsieur William Becmann, né le 26 juillet 1979 à Bar-le-Duc (France) afin de signer le compromis de vente et l'acte notarié attestant de l'achat d'un immeuble situé au 50 rue Jean Jaurès à Yutz (France).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait en deux originaux à Luxembourg, le 20 février 2014.

La société anonyme Sophie Christmann Participations / La société anonyme Christopher Becmann Participations
Sophie Christmann / Christopher Becmann

Référence de publication: 2014031952/144.

(140035508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

Bronside Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 146.555.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 décembre 2013

L'Assemblée décide de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, à l'adresse suivante: 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2014035772/18.

(140041001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2014.

Château Prestige S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4936 Bascharage, 13B, rue de la Reconnaissance Nationale.

R.C.S. Luxembourg B 184.806.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf février.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- Madame Sabrina CHELBABI, gérante de société, née à Bordj Bou Arreridj (Algérie) le 30 juin 1980, demeurant à L-4513 Nieder Korn, 76A, route de Bascharage.

La comparante a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet social:

2.1 L'achat et la vente de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que le commerce des articles se rapportant directement ou indirectement à la branche.

2.2 La société pourra procéder à l'enregistrement de marques ou de droits de propriété intellectuelle mais également acquérir et exploiter tout brevet, licence et/ou marque directement ou par voie de concession de licence d'exploitation.

2.3. La société a également pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "CHATEAU PRESTIGE S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Käerjeng.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de(s) associé(s).

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400.-) divisé en CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-QUATRE EUROS (EUR 124.-) chacune.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture du ou des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés par les associés, qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, au prorata de leur participation dans la société.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2014.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été intégralement souscrites par l'associée unique, Sabrina CHELBABI, susdite.

Le capital social est intégralement libéré par des versements en espèces ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) est désormais à la libre disposition de la société.

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ SEPT CENT QUATRE-VINGT-CINQ EUROS (EUR 785,-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommée gérante unique pour une durée indéterminée:

- Madame Sabrina CHELBABI, gérante de société, née à Bordj Bou Arreridj (Algérie) le 30 juin 1980, demeurant à L-4513 Nieder Korn, 76A, route de Bascharage.

2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

4. Le siège social est établi à L-4936 Bascharage, 13B, rue de la Reconnaissance Nationale.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: CHELBABI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 février 2014. Relation: LAC / 2014 / 8289. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 27 février 2014.

Référence de publication: 2014032174/96.

(140035997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2014.

Belhaj S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3813 Schifflange, 43, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 154.875.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 10 mars 2014

L'Assemblée constate que le nom Belhaj Hedi figurant dans l'acte de constitution de la société du 04 août 2010 est le nom usuel de Mr Belhaj alors que le nom figurant sur les autorisations de commerce et débit de boissons Belhaj Salah Mohamed est le nom officiel. Ainsi Mr Belhaj Hedi et Mr Belhaj Salah Mohamed est une et même personne.

Fait à Luxembourg, le 10 mars 2014.

Référence de publication: 2014036266/12.

(140041536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Lutrado S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 158.678.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 mars 2014.

Lutrado S.à r.l.

Geert DIRKX

Gérant unique

Référence de publication: 2014035969/13.

(140041139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2014.

Arche de Bereldange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 25.838.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 15 juillet 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- ARCHE DE BERELDANGE SARL, dont le siège social à L-7233 Bereldange, 40 Cité Grand-Duc Jean, a été dénoncé en date du 1^{er} janvier 1995.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au Tribunal d'Arrondissement et liquidateur Maître Cynthia FAVARI, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 5 août 2010 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Me Cynthia FAVARI

Avocat

Référence de publication: 2014036247/19.

(140041208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Ambi Pictures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 178.286.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un conseil de gérance du 5 mars 2014 que l'associé Andrea IERVOLINO, résident au 72, Via S. Maria di Trocchio, Cervaro, Italie, a transféré avec effet au 23 février 2014 à Mme Monika Gomez Del Gampo Bacardi, résidente au 38, boulevard d'Italie, MC-98000 Monaco, les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de la société à responsabilité limitée AMBI PICTURES S.à r.l., dont le siège social est situé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le capital social de la AMBI PICTURES S.à r.l. est détenu depuis le 23 février 2014, comme suit par:

Andrea IERVOLINO: 500 parts sociales

Monika GOMEZ DEL CAMPO BACARDI: 750 parts sociales

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2014036243/18.

(140041480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

TW Life VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 170.049.

—
EXTRAIT

La Société prend acte du changement de forme juridique et du changement de siège social de l'associé de la Société, TouchWind Life 8 UG, à savoir:

TouchWind Life 8 GmbH

Klopstockstrasse 1,

22765 Hamburg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 11 mars 2013.

Référence de publication: 2014036749/17.

(140041606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Sodem, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 118.073.

L'an deux mil quatorze, le vingt-sept février

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SODEM, avec siège social à L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss- Strooss, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 21 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1800 du 26 septembre 2006,

Statuts modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Karine REUTER, alors notaire de résidence à Redange/ Attert en date du 18 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 340 du 16 février 2010,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 118.073,

L'assemblée est ouverte à 17:30 heures sous la présidence de

Monsieur Gérard SCHATTENBERG, demeurant professionnellement à L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss Strooss, qui fait également office de scrutateur

L'assemblée désigne comme secrétaire Monsieur Max WAGNER, demeurant professionnellement à Wiltz

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social à concurrence de dix-neuf mille deux cent vingt euros (EUR 19.220,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à cinquante mille deux cent vingt euros (EUR 50.220,-) par la création et l'émission de soixante-deux nouvelles actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

- Souscription et libération en espèces.

2. Suppression des alinéas 4 à 8 concernant le capital autorisé de l'article 5 des statuts.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

4. Modification de l'article 4 des statuts relatif à l'objet social pour y prévoir l'activité de courtage en assurances.

5. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital de la société à concurrence de dix-neuf mille deux cent vingt euros (EUR 19.220,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à cinquante mille deux cent vingt euros (EUR 50.220,-) par la création et l'émission de soixante-deux (62) nouvelles actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Les soixante-deux (62) nouvelles actions ont toutes été souscrites par Monsieur José FALLEAU, courtier en crédits et assurances, demeurant à L-9991 Weiswampach.

Le montant de dix-neuf mille deux cent vingt euros (EUR 19.220,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société. Elles ont été entièrement libérées par incorporation de bénéfices reportés à due concurrence.

La réalité des bénéfices reportés a été prouvée au notaire instrumentaire par le bilan de la société établi au 31 décembre 2012, lequel restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de supprimer les alinéas 4 à 8 concernant le capital autorisé de l'article 5 des statuts.

Troisième résolution

Suite aux deux résolutions qui précèdent, l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille deux cent vingt euros (50.220,- EUR) représenté par cent soixante-deux (162) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites et conditions prévues par la loi.»

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 4 des statuts relatif à l'objet social pour y prévoir l'activité de courtage en assurances.

Cet article aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet l'activité d'intermédiaire tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

En outre la société peut effectuer toutes opérations de courtage en assurances par l'intermédiaire de personne(s) physique(s) dûment agréée(s) conformément aux dispositions de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances, ainsi que tous conseils et tous travaux administratifs y relatifs.

Elle peut réaliser toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social et s'intéresser par voie de souscription, d'apport, de prise de participation ou de toute autre manière dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne, et en générale, effectuer toutes les opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 18:15 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.035.-EUR

DONT ACTE, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif les comparants au fait que l'activité prévue dans le présent acte modificatif des statuts nécessite une autorisation de l'autorité compétente.

Signé: Schattenberg, Wagner, Joëlle SCHWACHTGEN.

Enregistré à Wiltz, le 28 février 2014. Relation: WIL/2014/145. Reçu soixante-quinze euros (75 €),

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 7 mars 2014.

Référence de publication: 2014035600/91.

(140040053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

OIKOPOLIS Participations SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 13, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 113.876.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 12 mars 2014.

Référence de publication: 2014037136/10.

(140042380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

Supreme Entertainment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 116.232.

Extrait de la décision prise par les administrateurs restants en date du 20 février 2014

Madame Katia CAMBON, administrateur de sociétés, née à Le Raincy (France), le 24 mai 1972, demeurent professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été cooptée comme administrateur de la société en remplacement de Madame Nathalie VAZQUEZ, démissionnaire, dont elle achèvera le mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 7 mars 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SUPREME ENTERTAINMENT S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014035612/17.

(140040091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

RCM Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 38.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 180.567.

In the year two thousand and thirteen, on the second day of October.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared:

1 Raven Asset-Based Opportunity Fund I LP, a limited partnership with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808, United States of America (Raven Asset-Based Opportunity Fund I LP);

2 RCM AIV I, Ltd., a Cayman Islands Exempted Limited Company, with registered office at c/o Ogier Fiduciary Services (Cayman) Limited, 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Cayman Islands (RCM AIV I, Ltd.); and

3 Compass Capital Corporation, a California corporation (California Registration No. 1517153) with registered office at 750 Battery Street, Suite 430 San Francisco, California, 94111, United States of America (Compass Capital Corporation),

all hereby represented by Mr Laurent Thailly, attorney at law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

I. The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing parties declare that they are the sole shareholders (the Shareholders) of RCM Lux I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of nineteen thousand United States Dollars (USD 19,000), having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés), incorporated by a deed of the undersigned notary dated 24 September 2013, in the process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company) and whose articles have never been amended (the Articles).

III. The appearing parties, represented as above mentioned, therefore declare that the present meeting is validly constituted and recognise to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the share capital of the Company by an amount of nineteen thousand United States Dollars (USD 19,000) so as to raise it from its current amount of nineteen thousand United States Dollars (USD 19,000) represented by nineteen thousand (19,000) shares, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, to an amount of thirty-eight thousand United States Dollars (USD 38,000) represented by thirty-eight thousand (38.000) shares, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

2. To issue, with payment of a total share premium of one million one hundred fifty-three thousand seven hundred forty-five United States Dollars (USD 1,153,745), nineteen thousand (19,000) new shares, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, having the rights and privileges attached thereto pursuant to the articles of association of the Company (the Articles).

3. To accept the subscription of such newly issued shares as follows:

a. ten thousand two hundred forty-eight (10,248) shares, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each (the Raven Asset-Based Opportunity Fund I LP Shares), by Raven Asset-Based Opportunity Fund I LP, a limited partnership with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808, United States of America (Raven Asset-Based Opportunity Fund I LP), with payment of a total share premium of six hundred twenty-two thousand two hundred ninety-five United States Dollars (USD 622,295) to be allocated to the Raven Asset-Based Opportunity Fund I LP Shares, by a contribution in cash of a total amount of six hundred thirty-two thousand five hundred forty-three United States Dollars (USD 632,543), and to allocate such newly issued Raven Asset-Based Opportunity Fund I LP Shares to Raven Asset-Based Opportunity Fund I LP;

b. eight thousand four hundred thirty-one (8,431) shares, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each (the RCM AIV I, Ltd. Shares), by RCM AIV I, Ltd., a Cayman Islands Exempted Limited Company, with registered office at c/o Ogier Fiduciary Services (Cayman) Limited, 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Cayman Islands (RCM AIV I, Ltd.), with payment of a total share premium of five hundred eleven thousand nine hundred thirty-two United States Dollars (USD 511,932) to be allocated to the RCM AIV I, Ltd. Shares, by a contribution in cash of a total amount of five hundred twenty thousand three hundred sixty-three United States Dollars (USD 520,363), and to allocate such newly issued RCM AIV I, Ltd. Shares to RCM AIV I, Ltd.; and

c. three hundred twenty-one (321) shares, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each (the Compass Capital Corporation Shares), by Compass Capital Corporation, a California corporation (California Registration No. 1517153) with registered office at 750 Battery Street, Suite 430 San Francisco, California, 94111, United States of America (Compass Capital Corporation), with payment of a total share premium of nineteen thousand five hundred eighteen United States Dollars (USD 19,518) to be allocated to the Compass Capital Corporation Shares, by a contribution in cash of a total amount of nineteen thousand eight hundred thirty-nine United States Dollars (USD 19,839), and to allocate such newly issued Compass Capital Corporation Shares to Compass Capital Corporation.

4. To amend article 6.1 - Subscribed and paid-up share capital, of the Articles, which shall now read as follows:

" **6.1. Subscribed and paid-up share capital.** The share capital of the Company is set at thirty-eight thousand United States Dollars (USD 38,000) divided into thirty-eight thousand (38,000) shares (parts sociales), each with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) (the Shares), all of which have been subscribed for and are fully paid up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law; In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between it/him and the Company represented by it/him shall have to be established in writing."

5. Miscellaneous.

The appearing parties have then requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The general meeting of Shareholders of the Company RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of nineteen thousand United States Dollars (USD 19,000) so as to raise it from its current amount of nineteen thousand United States Dollars (USD 19,000) represented by nineteen thousand (19,000) shares, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, to an amount of thirty-eight thousand United States Dollars (USD 38,000) represented by thirty-eight thousand (38,000) shares, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

Second resolution

The general meeting of Shareholders of the Company RESOLVES to issue, with payment of a total share premium of one million one hundred fifty-three thousand seven hundred forty-five United States Dollars (USD 1,153,745), nineteen thousand (19,000) new shares, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, having the rights and privileges attached thereto pursuant to the Articles.

Subscription / Payment

There now appears Mr Laurent Thailly, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact by virtue of the proxies given under private seal abovementioned, of:

a) Raven Asset-Based Opportunity Fund I LP, prenamed, which, acting through its attorney, declares to subscribe to the Raven Asset-Based Opportunity Fund I LP Shares, with payment of a share premium in a total amount of six hundred twenty-two thousand two hundred ninety-five United States Dollars (USD 622,295) attached to the Raven Asset-Based Opportunity Fund I LP Shares, and to make payment in full for all such newly subscribed shares and share premium by a contribution in cash of a total amount of six hundred thirty-two thousand five hundred forty-three United States Dollars (USD 632,543).

b) RCM AIV I, Ltd., prenamed, which, acting through its attorney, declares to subscribe to the RCM AIV I, Ltd. Shares, with payment of a share premium in a total amount of five hundred eleven thousand nine hundred thirty-two United States Dollars (USD 511,932) attached to the RCM AIV I, Ltd. Shares, and to make payment in full for all such newly subscribed shares and share premium by a contribution in cash of a total amount of five hundred twenty thousand three hundred sixty-three United States Dollars (USD 520,363).

c) Compass Capital Corporation, prenamed, which, acting through its attorney, declares to subscribe to the Compass Capital Corporation Shares, with payment of a share premium in a total amount of nineteen thousand five hundred eighteen United States Dollars (USD 19,518) attached to the Compass Capital Corporation Shares, and to make payment in full for all such newly subscribed shares and share premium by a contribution in cash of a total amount of nineteen thousand eight hundred thirty-nine United States Dollars (USD 19,839).

The person appearing declared that the newly issued shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of one million one hundred seventy-two thousand seven hundred forty-five United States Dollars (USD 1,172,745).

Third resolution

The general meeting of Shareholders of the Company RESOLVES to amend article 6.1 -Subscribed and paid-up share capital, of the Articles, which shall now read as follows:

" **6.1. Subscribed and paid-up share capital.** The share capital of the Company is set at thirty-eight thousand United States Dollars (USD 38,000) divided into thirty-eight thousand (38.000) shares (parts sociales), each with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) (the Shares), all of which have been subscribed for and are fully paid up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law; In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between it/him and the Company represented by it/him shall have to be established in writing."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately two thousand three hundred euro (EUR 2,300.-).

Declaration

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same parties and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le deuxième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché of Luxembourg),

Ont comparu:

1 Raven Asset-Based Opportunity Fund I LP, une limited partnership ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808, Etats-Unis d'Amérique (Raven Asset-Based Opportunity Fund I LP);

2 RCM AIV I, Ltd., une Exempted Limited Company des Iles Caïmans, ayant son siège social à c/o Ogier Fiduciary Services (Cayman) Limited, 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Iles Caïmans (RCM AIV I, Ltd.); et

3 Compass Capital Corporation, une société Californienne (No. 1517153) ayant son siège social au 750 Battery Street, Suite 430 San Francisco, Californie, 94111, Etats-Unis d'Amérique (Compass Capital Corporation),

ici toutes représentées par Mr Laurent Thailly, avocat, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

I. Lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises à l'enregistrement.

II. Les parties comparantes déclarent qu'elles sont les seuls associés (les Associés) de RCM Lux I S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de dix-neuf mille dollars américains (USD 19.000), ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en cours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée par un acte du notaire soussigné en date du 24 septembre 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société), et dont les statuts n'ont jamais été modifiés (les Statuts).

III. Les parties comparantes, dûment représentées comme dit ci-avant, déclarent donc que la présente assemblée est valablement constituée, et reconnaissent être entièrement informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-neuf mille dollars américains (USD 19.000), pour le porter de son montant actuel de dix-neuf mille dollars américains (USD 19.000) divisé en dix-neuf mille (19.000) parts sociales, avec une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, à un montant de trente-huit mille dollars

américains (USD 38.000), représenté par trente-huit mille (38.000) parts sociales, avec une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune.

2. Emettre, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de un million cent cinquante-trois mille sept cent quarante-cinq dollars américain (USD 1.153.745), dix-neuf mille (19.000) nouvelles parts sociales, avec une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, ayant les droits et privilèges qui y sont liés conformément aux statuts de la Société (les Statuts).

3. Accepter la souscription de ces parts sociales nouvellement émises de la manière suivante:

a) dix mille deux cent quarante-huit (10.248) parts sociales, avec une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune (les Parts Sociales de Raven Asset-Based Opportunity Fund I LP), par Raven Asset-Based Opportunity Fund I LP, une limited partnership ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808, Etats-Unis d'Amérique (Raven Asset-Based Opportunity Fund I LP), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de six cent vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-quinze dollars américains (USD 622.295) à attribuer aux Parts Sociales de Raven Asset-Based Opportunity Fund I LP, par un apport en numéraire d'un montant total de six cent trente-deux mille cinq cent quarante-trois dollars américains (USD 632.543), et allouer ces Parts Sociales de Raven Asset-Based Opportunity Fund I LP à Raven Asset-Based Opportunity Fund I LP;

b) huit mille quatre cent trente-et-une (8.431) parts sociales, avec une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune (les Parts Sociales de RCM AIV I, Ltd.), par RCM AIV I, Ltd., une Exempted Limited Company des Iles Caimans, ayant son siège social à at c/o Ogier Fiduciary Services (Cayman) Limited, 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Cayman Islands (RCM AIV I, Ltd.), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinq cent onze mille neuf cent trente-deux dollars américains (USD 511.932) à attribuer aux Parts Sociales de RCM AIV I, Ltd., par un apport en numéraire d'un montant total de cinq cent vingt mille trois cent soixante-trois dollars américains (USD 520.363), et allouer ces Parts Sociales de RCM AIV I, Ltd. à RCM AIV I, Ltd.;

c) trois cent vingt-et-une (321) parts sociales, avec une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune (les Parts Sociales de Compass Capital Corporation), par Compass Capital Corporation, une société Californienne (No. 1517153) ayant son siège social au 750 Battery Street, Suite 430 San Francisco, Californie, 94111, Etats-Unis d'Amérique (Compass Capital Corporation), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de dix-neuf mille cinq cent dix-huit dollars américains (USD 19.518) à attribuer aux Parts Sociales de Compass Capital Corporation, par un apport en numéraire d'un montant total de dix-neuf mille huit cent trente-neuf dollars américains (USD 19.839), et allouer ces Parts Sociales de Compass Capital Corporation à Compass Capital Corporation.

4. Modification subséquente de l'article 6.1 - Capital social souscrit et libéré, des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **6.1. Capital social souscrit et libéré.** Le capital social de la Société est fixé à trente-huit mille dollars américains (USD 38.000) divisé en trente-huit mille (38.000) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) (les Parts Sociales) et toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit."

5. Divers.

Les parties comparantes ont ensuite requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des Associés de la Société DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-neuf mille dollars américains (USD 19.000), pour le porter de son montant actuel de dix-neuf mille dollars américains (USD 19.000) divisé en dix-neuf mille (19.000) parts sociales, avec une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, à un montant de trente-huit mille dollars américains (USD 38.000), représenté par trente-huit mille (38.000) parts sociales, avec une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des Associés de la Société DECIDE d'émettre, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de un million cent cinquante-trois mille sept cent quarante-cinq dollars américain (USD 1.153.745), dix-neuf mille (19.000) nouvelles parts sociales, avec une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, ayant les droits et privilèges qui y sont liés conformément aux Statuts.

Souscription / Paiement

Est ensuite intervenu aux présentes Mr Laurent Thailly, précité, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé en vertu des procurations données sous seing privé visées ci-dessus, de:

a. Raven Asset-Based Opportunity Fund I LP, précité, qui, agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire aux Parts Sociales de Raven Asset-Based Opportunity Fund I LP, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de six cent vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-quinze dollars américains (USD 622.295) attachée aux Parts

Sociales de Raven Asset-Based Opportunity Fund I LP, et de procéder au paiement complet de ces parts sociales et de cette prime d'émission par un apport en numéraire d'un montant total de six cent trente-deux mille cinq cent quarante-trois dollars américains (USD 632.543).

b. RCM AIV I, Ltd., précité, qui, agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire aux Parts Sociales de RCM AIV I, Ltd., avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinq cent onze mille neuf cent trente-deux dollars américains (USD 511.932) attachée aux Parts Sociales de RCM AIV I, Ltd., et de procéder au paiement complet de ces parts sociales et de cette prime d'émission par un apport en numéraire d'un montant total de cinq cent vingt mille trois cent soixante-trois dollars américains (USD 520.363).

c. Compass Capital Corporation, précité, qui, agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire aux Parts Sociales de Compass Capital Corporation, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de dix-neuf mille cinq cent dix-huit dollars américains (USD 19.518) attachée aux Parts Sociales de Compass Capital Corporation, et de procéder au paiement complet de ces parts sociales et de cette prime d'émission par un apport en numéraire d'un montant total de dix-neuf mille huit cent trente-neuf dollars américains (USD 19.839).

Le comparant déclare que ces parts sociales nouvellement émises ont été libérées entièrement en espèces et que la somme totale de un million cent soixante-douze mille sept cent quarante-cinq dollars américains (USD 1.172.745), se trouve à la libre disposition de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée générale des Associés de la Société DECIDE de modifier de façon subséquente l'article 6.1 - Capital social souscrit et libéré, des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **6.1. Capital social souscrit et libéré.** Le capital social de la Société est fixé à trente-huit mille dollars américains (USD 38.000) divisé en trente-huit mille (38.000) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) (les Parts Sociales) et toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

Déclaration

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Thailly, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 octobre 2013. Relation: EAC/2013/12989. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014031919/250.

(140035165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

51BIZ Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7433 Grevenknapp, Maison 15.

R.C.S. Luxembourg B 111.451.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014035659/10.

(140039985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

Baudrie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 167.315.

—

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 19 décembre 2013

Monsieur Michel DI BENEDETTO, né le 16/09/1969 à Mont Saint Martin (F), avec adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg a été nommé en tant que représentant permanent de la société FMS SERVICES S.A., en remplacement de Monsieur Daniel FELLER.

Pour la société

BAUDRIE S.A.

Référence de publication: 2014035775/13.

(140040780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2014.

Tomalu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 117.252.

—

DISSOLUTION

L'an deux mille treize.

Le vingt-quatre décembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU

Monsieur Louis DEVEUGLE, demeurant à B-8511 Aalbeke (Courtrai), 12, Fonteinmeers, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée aux présentes.

La prédite mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que son mandant est seul propriétaire de toutes les actions de la société anonyme TOMALU S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, Avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 117.252,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 06 juin 2006, publié au Mémorial C numéro 1588 du 22 août 2006

Que le capital social est fixé à soixante-dix mille euros (EUR 70.000,-), représenté par sept cents (700 actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune,

- que son mandant décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, son mandant reprend tout l'actif à son compte;
- que son mandant reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'il assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 janvier 2014. Relation : EAC/2014/243. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014031998/39.

(140035199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.